L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 23 JUIN 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 23 JUIN 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

L'ENCAN DE CE JOUR

Par ... Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations, sis dans le 2me District.

Par B. Onorato, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, actions d'assurance.

Par Hoey & O'Connor, au coin des rues St-Charles et Première, un fort lot de meubles, etc.

L'assessement nouveau.

Les officiers, préposés actuellement à l'assessement des taxes, procèdent en vertu de lois qui sont précises, et à la rigueur des quelles ils sont obligés de se soumettre, sous peine d'une grave responsabilité. C'est sous l'empire de ces lois qu'ils enregistrent maintenant tout capital représenté par un stock de marchandises quelconques. Pour qu'il n'y ait aucun doute sur la légalité de leurs opérations, nous reproduisons les textes de lois ou décrets relatifs à l'assessement général.

L'article 2 de la dernière loi sur le Revenu porte :

Que les propriétés mentionnées dans l'article 207 de la Constitution et aucunes autres, seront exemptes de taxe, et cette exemption sera permise seulement sous les deux *provisos* contenus dans ledit article ; et il sera du devoir des assesseurs dans tout l'Etat, de faire entrer dans les listes d'assessement toutes les propriétés sujettes à la taxe, y compris les marchandises ou le stock de commerce en magasin ou en main au moment de l'enregistrement, dans leurs paroisses ou districts respectifs ; et si un assesseur d'intention ou le sachant, ou par grosse négligence, omet dans sa liste une propriété taxable, ou permet qu'elle n'y soit point mentionnée, il sera responsable et ses cautions seront solidairement responsables avec lui du montant qui ne figurera pas sur la liste, et sujet à 10 pour cent d'intérêt par an à partir de la maturité des dites taxes, à 10 pour cent de frais d'avocat sur le montant du jugement recouvré contre lui, et en outre à tous les frais du procès ; *pourvu* que l'intention et le véritable sens de cette section soient que toutes récoltes, pendantes ou ramassées, soient considérées comme étant attachées au sol tant qu'elles resteront dans les premières mains, et ne soient pas taxées tant qu'elles seront dans la possession du producteur ou de son agent, et, *pourvu* qu'aucune propriété ne soit taxée deux fois en une année.

Cet article ne laisse aucun échappatoire, ni aux assesseurs ni aux propriétaires des objets taxables. Le capital argent ayant toujours été regardé comme matière taxable, la loi tâche de l'atteindre partout, et sous quelque forme qu'il apparaisse. Pour les propriétaires fonciers le capital apparaît sous la forme de pierres, de briques, de bois, de chaux, de sable, d'ardoises et de fer ; il apparaît aussi en terre dont la valeur varie suivant le revenu qu'on en peut tirer et les améliorations dont cette terre est susceptible.

Pour le propriétaire qui a des fonds en réserve, le capital apparaît sous forme d'écus—d'argent, d'or ou de cuivre, ou sous forme de billets reçus légalement comme monnaie courante.

Pour le négociant, le marchand ou l'industriel, le capital apparaît sous forme de toute espèce de marchandises, d'établissements ou d'installations de machines d'un usage propre à donner un revenu quelconque.

On ne voit donc pas pourquoi le capital, représenté par des marchandises ou par des valeurs industrielles, échapperait mieux à la taxe que les capitaux représentés en fonds de terre ou en métaux, ou en billets bons pour la circulation ou l'échange.

Il y a cependant des exceptions et pour les indiquer nous ne pouvons faire mieux que de reproduire ici l'article 207 de la Constitution auquel se réfère l'article 2 de la loi sur le revenu. Cet article 207, qui a déjà paru en français dans l'*Abeille* à l'époque de la promulgation de la Constitution de 1879, porte :

Les propriétés suivantes—et pas d'autres—seront exemptées de la taxe : Les propriétés publiques, les églises et les cimetières, les édifices servant à des institutions purement de charité, les édifices à l'usage de collèges, d'institutions incorporées et d'autres établissements de ce genre, les immeubles et les meubles d'une bibliothèque publique quelconque, ceux de toute autre société littéraire servant ou attachés à cette société ; les livres, les appareils, les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une société se tenant dans une salle publique, *pourvu* que les propriétés ainsi employées ne soient pas exploitées au profit d'un particulier ou d'une corporation.

Il devra également être exempté de la taxe cinq cents piastres de meubles.

Seront aussi exemptées de la taxe et de la patente pendant dix ans à partir de l'adoption de cette Constitution, les machines et autres objets employés à la manufacture des tissus, cuirs, chaussures, chapeaux, farine, sellerie, machines, outils aratoires, meubles et autres articles de bois, marbre ou pierre, savon, papeterie, encre et papier, bateaux, chocolat, pourvu qu'il n'y ait pas moins de cinq ouvriers employés dans la fabrique.

D'après cela, on voit que la Législature de 1880 s'est parfaitement conformée au texte et à l'esprit de la Constitution en ordonnant un assessement sur les marchandises et qu'elle aurait manqué à son devoir si elle ne l'eut pas fait.

Mais il s'élève ici une difficulté résultant de la loi même sur le revenu. Cette loi dit que les récoltes seront exemptées de la taxe tant qu'elles seront sur pied ou tant qu'elles resteront en la possession du producteur ou de son agent. Cela se comprend, car il ne faut pas que le producteur paye un double impôt sur sa terre par l'établissement d'un impôt sur les produits qu'elle donne. Mais ce *proviso* qui met à l'abri de la taxe le coton, le sucre, la mélasse, le riz, le maïs de la Louisiane, ne pourra-t-il pas être interprété en faveur de toutes les denrées provisions ou produits qui viennent de l'extérieur ? Ne pourra-t-on pas, par extension, l'appliquer à toute espèce de marchandises quand même elles ne sont pas fabriquées à la Nouvelle-Orléans ?

La loi sur le revenu n'exempte de la taxe que les récoltes provenant de l'exploitation du sol et ne dit rien des produits des manufactures. Il est bon de remarquer ici que la Constitution ne fait pas entrer les récoltes dans la liste des exemptions ; elle fait jouir de ce privilége les fabriques seules et cela pendant 10 ans, à compter de la promulgation de cet instrument. Il est clair que si les fabriques ne sont pas taxées, les produits de ces fabriques ne peuvent l'être pendant la même période de temps, puisque c'est pour encourager l'industrie que l'exemption a été faite.

Nous ne présumons pas, cependant, que personne objecte à l'exemption de la taxe sur les récoltes produites par le sol louisianais, et sur les produits des manufactures louisianaises, mais cela ne résout pas la difficulté. Est-ce que tous les négociants en marchandises, de quelque partie du monde qu'elles viennent, ne pourront pas dire qu'ils ne les possèdent pas et qu'ils ne sont que des commissionnaires ou des agents ? Ceci trouvera beaucoup d'emploi des marchandises [illegible] de matières commerciales valant des centaines de milliers de piastres, et l'assesseur, naturellement, pour remplir son devoir, en inscrira la valeur sur sa liste. Mais comment arrivera-t-on à prouver que ces matières sont la propriété du maître de l'entrepôt ou du magasin en cas de dénégation de sa part ? Et si l'assesseur admet que tout cela n'appartient pas au maître de l'entrepôt ou du magasin, devra-t-il admettre aussi que ce maître ait pu se procurer tout cela sans capital, quand c'est ce capital qui aura inspiré confiance à l'expéditeur ?

Un facteur de coton, par exemple, n'a pas de coton à lui. Il le reçoit seulement et le vend par commission. Mais il reçoit sa commission lorsque la vente a lieu ; il a reçu le coton comme consignataire, et il l'a reçu en proportion des fonds qu'il a avancés au producteur pour qu'il pût faire sa récolte. Ces fonds sont sujets à la taxe, mais on n'en connaîtra pas plus le montant exact qu'on ne peut connaître les fonds propres d'un capitaliste. Il serait juste cependant que ce facteur, qui n'est qu'agent commissionnaire, contribuât aux charges publiques dans la proportion des capitaux qui soutiennent et font prospérer son agence. Nous appliquons ce raisonnement aux facteurs de tous les autres produits.

A la rigueur de cet assessement toutes les presses à coton échappent, parce qu'on sait très bien que le coton ne leur appartient pas. Cependant quand le coton est pressé, il est vendu, en très grande partie, et ne sort plus de là que pour être embarqué pour l'extérieur. Alors il ne se trouve plus entre les mains du producteur ou de son agent, et il devrait payer taxe, car en dehors de la presse et même sous les hangars de la presse, il est devenu une marchandise comme tout autre article commercial.

Cette section de la loi du revenu qui taxe le capital représenté par des produits ou des marchandises, est certainement très juste et on ne peut plus rationnelle. Il faut que tout le monde contribue aux charges publiques dans la mesure de ses moyens. Il n'y a qu'une voix à cet égard, et cela est d'autant plus opportun aujourd'hui que la propriété presque seule a été appelée à liquider les comptes et les dettes d'une période gouvernementale la plus dilapidatrice, la plus scandaleuse et la plus honteuse qui fut jamais. Il serait criant, il serait outrageant, de faire peser sur la propriété foncière seule le poids de ces calamités et de ces barbaries. La loi du revenu peut servir à une meilleure répartition des contributions publiques tout en tierçant au moins les ressources de la municipalité qui a si grand besoin de secours. Toute la question consiste à appliquer cette loi de manière à ce que, sans oppression pour personne, elle produise le surplus de revenu que le législateur a eu en vue en la votant. Nous reviendrons sur cette affaire importante.

La loi des Baby Bonds.—Notre confrère du *N. O. Times* faisait valoir seulement hier les raisons que nous avons invoquées contre cette loi à l'époque où elle était en discussion devant les Chambres. S'il eut fait comme nous et qu'il s'y fut opposé alors, très probablement la loi n'eut pas passé, et nous n'aurions pas aujourd'hui une addition de dette portant intérêt, ce qui fait dire à beaucoup de gens que nous marchons exactement comme les radicaux marchaient. Cependant contre la loi No. 74, qui a inventé les Bons de cinq piastres, il nous reste une ressource, c'est de lancer contre les officiers municipaux une injonction qui leur interdise l'émission de ces bons, et de rendre leurs cautions responsables de cette augmentation de dette, augmentation prohibée par l'amendement constitutionnel de 1874. Il n'est pas trop tard pour prendre cette mesure, et comme les porteurs de bons consolidés et de bons à prime sont ainsi que les contribuables, intéressés à ce que cette émission n'ait pas lieu, nous espérons que l'injonction sera demandée et obtenue.

Le comble de l'élégance : les souliers de l'Etoile Rouge.

L'OPÉRA.

Nous lisons dans le *Figaro* de Paris du 5 juin 1880.

Mme Emélie Ambre, de retour d'Amérique, et qui doit y retourner en octobre comme étoile de la troupe française de la Nouvelle-Orléans, vient de signer pour une tournée en Danemark, Suède et Norwège.

La compagnie, toute italienne et formée d'artistes en ce moment à Londres à "Her Majesty's" et à "Covent Garden", portera son nom et donnera des représentations d'*Aïda*, *Faust*, *Rigoletto*, *Traviata* et *Mignon*.

Nous lisons aussi dans l'*Art Musical*, de Paris, du 3 juin 1880 :

"Dans la brillante matinée donnée vendredi dernier, par Mme de Vandeul, Mme E. Ambre, retour d'Amérique, a été l'objet d'une véritable ovation. Elle a chanté avec un art admirable l'air du troisième acte d'*Aïda*. Sa voix est plus fraîche, plus vibrante que jamais."

Du même journal :

"Le ténor Tournié, qui est certainement aujourd'hui le meilleur artiste que possèdent les grandes scènes françaises, ne sera pas engagé à l'Opéra comme on l'avait espéré. Il va l'hiver prochain à la Nouvelle-Orléans, engagé à raison de 20,000 francs par mois."

N. B.—On peut souscrire tous les jours chez M. P. Werlein, 135 rue du Canal, de midi à 1 heure.

M. Hy. Mugnier qui, depuis plus de quinze ans, était attaché à la grande maison E. Bonnecaze, a ouvert une confiserie à Mandeville.

Banque Nationale d'Etat.—Cette banque qui occupe une place proéminente parmi les premières de la ville, a donné lieu à un rapport de fin d'année très brillant. On en pourra juger par le tableau détaillé de l'actif et du passif que nous publions dans une autre colonne. Nous en félicitons les membres de la direction, MM. Alf. Moulton, Julius Vairin et S. Hernsheim, dont la prudence et l'habileté ont si fortement aidé à la prospérité de l'institution.

Banque Nationale Mutuelle.—Nous publions aujourd'hui le rapport sur la situation de cette banque à la clôture des affaires le 11 juin 1880. Cette situation est bonne, excellente, ce qui fait beaucoup d'honneur aux membres du Bureau de direction MM. P. Maspero, Paul Fourchy et Lloyd R. Coleman, qui ont conduit les opérations de cette banque avec une sagacité rare et grand succès. Cela est d'autant plus remarquable que les affaires ne sont pas brillantes depuis longtemps et que les institutions de crédit sont tenues à beaucoup de prudence et de réserve.

Avant de partir achetez vos souliers à l'Etoile Rouge.

Si vous voulez que les professeurs et que la police soient payés allez à l'Hôtel de Ville et payez vos taxes. Il ne reste que quelques jours pour ne pas payer sans frais.

Femme mal chaussée n'a pas d'élégance. L'Etoile Rouge.

Poison.—C'est un fait admis que la fièvre jaune et les fièvres intermittentes et rémittentes qui l'accompagnent sont le résultat d'un sang empoisonné par la respiration d'un air infect. Il n'y a pas de remède connu qui purifiera le sang si promptement que la préparation de Warner "Safe Kidney and Liver Cure" qu'on prend en connexion avec les "Warner's Safe Pills."

La Cinchoquinine guérit la fièvre et la fièvre [illegible]

M. Philip Werlein, 135 Canal, vend à bon marché [illegible]

[illegible] quelques jours pour payer vos taxes sans frais.

[illegible] Achetez vos valises à l'Etoile Rouge.

Messieurs les Rédacteurs de l'*Abeille*,

Il est plus que probable qu'un article qui a paru, dimanche dernier, dans un journal d'outre-Canal a échappé à votre attention ; cet article propose de faire de l'ex-Maison d'Etat, ex-Hôtel St-Louis, un hôpital ou une vaste caserne pour recevoir, héberger et soigner les émigrants arrivant ici d'Irlande, d'Allemagne et autres pays, avec plus ou moins de maladies et de vermine. Cette idée philanthropique des écrivains d'outre-Canal, si elle était mise en pratique, achèverait la ruine du quartier St-Louis. Nous ne doutons pas que dans un de vos prochains numéros vous ne rappeliez à l'ordre ceux qui s'en écartent au point de nous menacer de ce nouveau fléau.

UN DE VOS ABONNÉS.

Nlle-Orléans, 22 juin 1880.

Nous avions vu l'article dont il s'agit, mais nous n'en avions rien dit parce que nous ne pouvions pas supposer qu'on le prit au sérieux. Nous avions pensé que celui qui l'avait écrit ne le prenait pas au sérieux lui-même, et qu'il n'avait voulu faire qu'une de ces boutades dont on rit le plus souvent et auxquelles on n'attache aucune importance. Mais la communication ci-dessus nous prouve que nous étions dans l'erreur sur ce point et que l'article du journal d'outre-Canal a vivement inquiété la population qui habite le quartier et le voisinage du quartier St-Louis, et même toute la population du second district qui n'aimerait pas qu'un hôpital ou qu'un asile quelconque pour les immigrants étrangers fut établi dans un pareil centre de la ville. En effet cela pourrait être fort dangereux pour la santé publique et pour celle des immigrants eux-mêmes, auxquels, après un long voyage de mer, sur un navire toujours plus ou moins infecté des exhalaisons de la cale, le grand air fait absolument besoin.

L'idée de convertir l'hôtel St-Louis en un caravansérail pour les immigrants est donc inadmissible. Elle ne se réalisera pas ; nous pouvons en donner l'assurance à notre correspondant, et si notre affirmation n'était pas suffisante, nous lui offririons une autre garantie, celle du Bureau de santé dont les bureaux sont justement établis à l'angle ouest de l'hôtel St-Louis. Le Bureau de santé ne permettrait jamais, à supposer que les autorités d'Etat le voulussent, que cette grande bâtisse servit de pied à terre, quand même ce ne serait que pour un jour, aux émigrants européens. En matière de salubrité, le Bureau de santé est tout puissant aujourd'hui ; ses recommandations sont des ordres pour l'Exécutif ; elles ont la même puissance et plus grande encore sur les autorités municipales, et dans cet état de choses, il n'y a pas le moindre danger qu'on mette en pratique la suggestion de l'écrivain d'outre-canal. Cette raison de l'opposition certaine du Bureau de santé à l'exécution d'une pareille idée est la meilleure de toutes ; nous la trouvons en tout cas assez bonne pour nous dispenser de rien dire de plus.

Du reste, il serait bon et même nécessaire de disposer d'un local pour la réception des immigrants et d'arranger ce local de manière à ce qu'ils puissent y trouver à leur débarquement un abri convenable et à bon marché et même un abri gratuit, si cela était possible ; mais cet asile devra être établi non dans le sein de la cité, mais en dehors ou assez loin du centre pour que les immigrants y trouvent à la fois espace et salubrité.

Beaucoup de souliers pour peu d'argent à l'Etoile Rouge.

LOUISIANE.

Le *Marksville Review*, du 19 juin, nous donne les nouvelles suivantes :

Deux chenilles à coton ont été trouvées par M. Roselius Armand dans son coton près de Cottonport ; il les a mises en exhibition au magasin de M. Théophile Lemoine.

La première session de la cour de circuit pour notre paroisse, aura lieu le quatrième lundi du présent mois. On nous dit qu'il n'y a qu'une seule affaire à décider par cette cour.

Nous avons reçu, jeudi dernier, de M. J. A. Dufour de Moreauville, un grabot de coton presque dans sa grosseur ordinaire ; c'est le plus gros que nous ayons vu cette année ; celui qui peut montrer plus beau que cela emportera le prix, mais nous sommes assurés que M. Dufour gardera le bouquet.

Le charbon a fait son apparition dans les environs de Marksville. Une belle jument que M. Joseph Gagnard avait reçue de la Nouvelle-Orléans il y a à peine deux mois est morte de cette maladie mercredi dernier.

Le nouveau conseil de ville s'est assemblé lundi dernier. Les personnes suivantes ont été élues officiers du conseil :

J. P. Didier, collecteur et trésorier.

Henri Dupuy, secrétaire.

On nous rapporte que les récoltes sont magnifiques sur les bayous ; le maïs est mûr et n'a plus besoin de pluie ; quant à celles de la prairie, elles sont bonnes aussi, mais les fortes et fréquentes pluies que nous avons eues depuis un mois, obligeront plusieurs habitants d'abandonner une partie de leur récolte de coton pour sauver l'autre.

Voyez la loi à l'égard des chemins publics ; cette loi oblige tout homme entre 15 et 50 ans (avec quelques exceptions) de travailler sur les chemins publics ; celui qui refusera de travailler aura à payer une amende de deux piastres par jour ou cinq jours de prison. Attention messieurs, l'argent est rare, et il fait chaud dans l'hôtel de Bernès.

Mr. T. T. Field un des commissaires recenseurs de la paroisse a commencé lundi dernier le recensement de la Corporation de Marksville ; dans les quatre-vingts premières familles qu'il a enregistrées et qui forment une population d'environ 450 âmes, il n'a pas enregistré une seule mortalité dans les quinze derniers mois ; ceci prouve que Marksville est un endroit sain.

Cinq des membres du nouveau School Board ont reçu leurs commissions samedi dernier ; le Board doit s'assembler lundi prochain pour la première fois. Un peu de patience et nous verrons ce qu'il fera pour les écoles.

Le comble de l'aisance : — La chaussure de l'Etoile Rouge.

Le réveil de l'Arizona.—Le chemin de fer, en traversant l'Arizona, semble avoir eu une influence magique sur les populations de ce vaste territoire qui se réveillent enfin de leur long sommeil. Les nombreuses mines d'or et d'argent qui sillonnent le pays n'eussent peut-être jamais été développées sans l'apparition de la locomotive qui, en dévorant l'espace, entraîne à sa suite le progrès de la civilisation.

Avant la fin du mois, les trains de passagers et de marchandises iront jusqu'à Tombstone à 65 milles au delà de Tucson et environ 300 milles à l'ouest du Rio Grande. Puis, vers le commencement de l'hiver prochain, le grand chemin de fer du Sud atteindra El Paso. On peut donc espérer, dès aujourd'hui, que les richesses minérales du Globe District, à 60 milles au nord de Tombstone, pourront commencer à être exploitées avant la fin de l'année 1880.

Le Nouveau Mexique, la Sonore et le Texas occidental auront leur part de cette vie nouvelle, infusée dans le cœur de l'Arizona par la marche rapide et féconde du Southern Pacific Railroad. De nouveaux champs seront ouverts à l'industrie, et le flot de l'immigration ne pourra manquer de venir peupler ce nouvel El Dorado.

Pourquoi faut-il qu'au moment où les mines de l'Arizona deviennent accessibles à tous, les capitalistes californiens, démoralisés par les spéculations sans nombre que leur impose la nouvelle constitution, aient laissé les spéculateurs de l'Est s'emparer des meilleures mines de la vallée de la Gila, au détriment des intérêts de la Californie !

Les cravates d'enfants de l'Etoile Rouge.

Nouvelles Télégraphiques.

L'affaire O'Donnell-Challemel-Lacour.

Londres, 17 juin—La Chambre des Communes était remplie hier soir de visiteurs dans l'attente d'un incident, lorsque M. O'Donnell poserait ses questions sur M. Challemel-Lacour. Un murmure de désapprobation s'est fait entendre quand M. O'Donnell s'est levé. Il a demandé au speaker d'expliquer pourquoi une question dont il avait donné avis avait été supprimée. Le speaker s'est levé au milieu d'un tonnerre d'applaudissements partant des deux côtés de la chambre et a dit que la question se rapportait à des affaires qui ne regardaient pas le gouvernement de Sa Majesté, et par ce motif il ne permettait pas qu'elle fût mise à l'ordre du jour. O'Donnell a persisté sans se laisser intimider. Il a demandé à savoir de quelle autorité sa question avait été supprimée. Le speaker l'a averti à deux reprises que s'il ne tenait pas compte du règlement des mesures seraient prises contre lui. O'Donnell a protesté et a quitté la salle au milieu des applaudissements ironiques de la chambre. Le gouvernement a évidemment résolu de mettre les ambassadeurs étrangers à l'abri de toute insulte même à la chambre des communes. Les attaques de M. O'Donnell contre l'ambassadeur de France sont universellement condamnées.

Affaire Estoret.

Le gardien de l'asile d'aliénés de Clermont vient de passer en jugement devant la cour d'assises de Beauvais. Il a avoué avoir tué le fou Appert, mais il a dit qu'il se trouvait dans le cas de légitime défense. Il a été prouvé qu'Estoret, après avoir aux trois quarts assommé l'aliéné, l'avait étranglé dans la voiture qui le transportait à l'hôpital et l'avait enterré dans un champ de pommes de terre. Le jury a rendu un verdict de culpabilité, mais il lui a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes. Estoret a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Londres, 18 juin.—Le correspondant du *Standard* à Alexandrie dit que le khédive et le gouvernement égyptien sont très irrités de la protection accordée par l'Italie à Chahin Pacha, ancien ministre de la guerre et de la marine.

On se souvient qu'au commencement du règne du nouveau khédive, l'Italie s'est refusée sinon officiellement du moins en fait à suivre la ligne de conduite de l'Angleterre et de la France au sujet des affaires d'Egypte. La façon dont elle vient d'agir dans le cas de Chahin Pacha est une nouvelle preuve de sa détermination et fait voir sous son véritable jour ce que vaut le concert européen.

Coses de Espana.

Madrid, 18 juin La situation devient de plus en plus tendue entre le ministère et l'opposition, et le parti militaire commence à relever la tête. Les libéraux dynastiques, qui mènent le mouvement, ne peuvent cependant renverser le cabinet qui, à l'aide de la corruption, trouve toujours des majorités dociles, et ils n'ont d'autre moyen pour arriver au pouvoir que de retour à la force.

La France à Madagascar.

Londres, 18 juin—Le contre-amiral commandant la station navale des Indes orientales est sur le point de se rendre à Madagascar. On espère que par ses soins les difficultés pendantes entre la France et Madagascar pourront être aplanies.

Théâtres.

Le procès intenté par la Comédie-Française à Mlle Sarah Bernhardt est venu aujourd'hui devant le premier tribunal civil de la Seine. Le jugement a été remis à huitaine.

Il s'est passé hier à l'Opéra une scène extraordinaire pendant la répétition de *Guillaume Tell*. Les musiciens, indignés qu'on leur fit répéter un ouvrage qui leur est si familier, ont refusé d'obéir au chef d'orchestre, M. Altès. Ils ne se sont soumis qu'après une vigoureuse harangue de M. Vaucorbeil, le directeur, qui menaçait de donner sa démission.

L'opéra-fantaisie d'Offenbach, *les Contes d'Offmann*, sera probablement produit au commencement de la saison d'hiver à l'Opéra-Comique.

—Meissonier fait le portrait de Mme Cornelius Vanderbilt.

Le Père Hyacinthe à Londres.

Londres, 18 juin.—Le Père Hyacinthe a donné mercredi, à Willis Rooms, une conférence sur le christianisme positif.

Payez de suite vos taxes de ville et évitez les frais. Il ne reste que quelques jours.

Nouvelles de l'Isthme et du Nicaragua.—Par le steamer d'Aspinwall nous recevons quelques avis récents du Centre-Amérique. On lit dans le *Porvenir* du Nicaragua du 22 mai :

Dans sa séance d'aujourd'hui, la chambre des députés a confirmé dans tous ses parties le bill du sénat approuvant le contrat de canal interocéanique passé par le gouvernement de la République avec M. Menocal, au nom de la compagnie provisoire de New York. La nouvelle a été reçue dans la capitale avec le plus bruyant enthousiasme, et le télégraphe annonce que le même esprit se manifeste dans toutes les principales villes de la République. On exprime la plus grande confiance que M. Menocal et la compagnie qu'il représente tiendront fidèlement leurs promesses. Dès ce jour commence donc pour ce pays une ère nouvelle que nous saluons avec enthousiasme.

Quelques jours avant, le même journal avait publié une soi-disant dépêche de la compagnie provisoire de New York à M. Menocal, annonçant que tous les préparatifs étaient complétés, que la compagnie était organisée, l'argent prêt, le gouvernement américain engagé dans l'affaire, et qu'on n'attendait plus que la ratification du contrat par la législature du Nicaragua.

C'est sur la foi de ces assertions mensongères, disent les avis de Panama, que les chambres du Nicaragua se sont hâtées d'accorder la ratification demandée.

Le *Central-American Reporter*, journal récemment fondé au Costa-Rica, dit que les officiers de l'*Adams*, après deux mois de travaux hydrographiques dans le golfe de Dulce, ont choisi un point à leur convenance et y ont déposé cinq tonnes de charbon, en attendant la prise de possession définitive à régler par arrangements diplomatiques entre le Costa-Rica et les Etats-Unis. Le point choisi, Golfito, est entièrement enclavé dans les terres, mesure trois milles de long sur un demi-mille de large, et offre un ancrage de six à sept brasses, avec eaux toujours paisibles.

La *Star and Herald* de Panama annonce que la requête du président de la Colombie à l'*Adams* et au *Kearsarge* de se retirer des eaux colombiennes a causé une grande surexcitation dans certains cercles du Costa-Rica où cet acte est dénoncé comme une violation de la souveraineté du Costa-Rica et a été l'objet d'une protestation du ministre des affaires étrangères.

Le même journal publie un travail de statistique dont il ressort que sur un total de 181,743 tonnes transportées en 1879 par le chemin de fer de Panama, le commerce des Etats-Unis était représenté par 30,734 tonnes seulement, ou 19 p. cent du chiffre du trafic, ou surplus, ou 81 p. cent, appartenant au commerce d'autres nations. Le *Star and Herald* déduit logiquement de ce fait que la prétention des Etats-Unis d'avoir un commerce supérieur à celui de toutes les autres nations par le chemin de fer de Panama, et conséquemment un intérêt dominant dans le canal projeté, est absolument opposé à la vérité.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Les pantoufles Louis XV à l'Etoile Rouge.

Liste d'actionnaires.—Le *Diario Oficial* de Mexico, publie une longue liste des personnes qui ont pris des actions dans la société formée pour l'exploitation du chemin de fer central, international et interocéanique, laquelle société est connue sous le nom de "Symon et Cie." Les sommes souscrites jusqu'à ce jour s'élèvent à $5,397,500.

Vos enfants auront besoin de souliers solides, à la campagne. L'Etoile Rouge.

Si vous voulez du ameublement de chambre à coucher, élégant et fin, en bois de rose ou d'acajou, ou une table commune de cuisine, si vous voulez un piano, vous trouverez tout cela également à bas prix à l'ameublement du Golden [illegible]

[illegible]

La botte Louis XV à l'Etoile Rouge.

—On lit dans un télégramme officiel de la Havane :

Ni le capitaine-général ni le commandant de l'escadre n'ont connaissance que quelque navire américain ou appartenant à une autre nation étrangère ait été retenu ou visité par un navire de guerre espagnol, et ils déclarent qu'il n'existe pas de navire de guerre appelé le *Nuncio*.

N'allez pas à la campagne sans emporter des souliers de l'Etoile Rouge.

SERVICE FUNEBRE.

Une messe de Requiem sera célébrée VENDREDI, le 25 juin, à 6 1/2 heures à l'église Saint-Etienne, Napoleon Avenue, pour le repos de l'âme de feue FÉLICITÉ RAYMOND, épouse de Pascal Servat. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de son époux et de ses enfants.

22 juin—2f

Office of Importers' Bonded Warehouse Co.—Coin des rues Conti et Peters—Nouvelle-Orléans, 22 juin 1880.—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu à ce bureau, le LUNDI, 5 juillet 1880, de midi à une heure P. M.

HENRY TREMOULET, Président.

22 juin—2t 5 juil

Bureau de la New Orleans City Rail Road Company.—Nouvelle-Orléans, 22 juin 1880.—A la réunion régulière du Conseil de Direction tenue le 9 du courant, il a été déclaré un dividende de deux pour cent, à prendre sur les gains du chemin pendant les trois derniers mois, payable aux actionnaires le 12 juillet prochain. Tout transfert d'actions opéré dans les dix jours qui précèderont cette date se fera en dehors du dividende.

J. M. DEMAREST, Secrétaire par intérim.

23 juin—15f

MISSISSIPPI MILITARY INSTITUTE, PASSE CHRISTIAN.

La session d'été commence le 1er juillet 1880. Pour renseignements s'adresser à

R. H. MURFEE, surintendant.

23 juin—7f—VAC

PERDU

Dans le train du New Orleans Spanish Fort & Lake Rail Road, hier, 21 juin, un petit SAC de voyage contenant plusieurs objets de valeur ainsi qu'une forte somme d'argent. La personne qui l'aurait trouvé peut garder tout l'argent pourvu qu'elle remette les objets de valeur à l'hôtel des Etrangers, No 129 rue de Chartres.

23 juin—1f.

Rapport sur la situation —DE LA— Banque Nationale Mutuelle, à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane,

A la clôture des affaires, VENDREDI 11 juin 1880.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$ 553,603 90
Surtirés		2,427 50
Bons des E.-U. pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		5,000 00
Dû par agents de réserve approuvés		34,443 14
Dû par d'autres banques nationales		201,925 82
Dû par banques d'Etat et banquiers		8,549 77
Propriétés foncières, meubles et accessoires		31,450 33
Dépenses courantes et taxes payées		12,286 58
Echanges pour Clearing-House	$40,502 86	
Billets d'autres banques	58,000 00	
Monnaie fractionnaire (y compris les nickels)	964 84	
Espèces (y compris les certificats d'or du trésor)	93,000 00	
Billets légal-tender	105,000 00	
		297,467 70
Fonds de rachat avec le trésorier des E.-U. 5 p. et de la circulation		2,250 00
Dû par le Trésorier des E.-U. autre que le cinq pour cent. fonds de rachat		2,030 00
		$1,200,886 84

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Excédant de fonds		70,000 00
Profits non divisés		32,451 12
Billets de banques nationales en circulation		45,000 00
Dividendes non payés		376 00
Dépôts individuels sujets à être retirés sur chèques	728,468 52	
Certificats de dépôts sur demande	3,000 00	
Chèques certifiés	2,747 94	
		733,216 46
Dû à d'autres banques nationales		4,641 64
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers		15,001 62
Total		$1,200,886 84

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Je, JOSEPH MITCHEL, caissier de la banque susmentionnée, jure solennellement que le rapport ci-dessus est exact et vrai, au mieux de mes connaissances.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Fait et assermenté devant moi, ce 21e jour de juin 1880,

JAMES FAHEY, notaire.

Pour copie conforme :

P. MASPERO,
PAUL FOURCHY,
LLOYD R. COLEMAN,
Directeurs.

23 juin—1f

Pelletiérine Tanret POUR L'expulsion du Tœnia OU VER SOLITAIRE.

La PELLETIÉRINE est le seul médicament infaillible contre le Ver Solitaire. Il est facile à prendre et c'est le seul pour lequel on n'ait jamais eu à constater un insuccès.

ST-CYR FOURCADE, pharmacien, 215 Canal coin Remparts.

20 juin—10f DMeV

INSTITUT ST. LOUIS.

MADAME MATTHEY annonce aux familles que des raisons de santé l'obligeant à se retirer, elle a cédé l'Institut St-Louis à Mme S. FARNET, directrice de l'Institut d'Orléans. Mme Farnet est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire de faire son éloge.

Mme Matthey saisit cette occasion pour remercier les familles des nombreux témoignages d'estime qu'elle en a reçus depuis huit ans qu'elle dirige l'Institut St. Louis ; elle sollicite la même confiance et le même patronage pour la nouvelle directrice.

Nouvelle-Orléans, mai 1880.

INSTITUT ST-LOUIS.

MME S. FARNET remplaçant Mme E. MATTHEY comme directrice de l'Institut St-Louis sollicite le patronage du public et de ses nombreux amis, elle s'efforcera de mériter la confiance que les parents ont toujours accordée à Mme Matthey.

Le département de l'Anglais sera entièrement sous la direction de Mlle M. S. Brown et recevra une attention particulière. Mme Farnet se flatte d'avoir pu s'assurer l'aide d'un professeur si capable et si bien connu.

Les anciens professeurs sont conservés, M. Rouen, si favorablement connu comme professeur de Français, Mme Z. Lafosse, comme professeur de Musique.

Mme FARNET, Directrice et Principale.

16mai—1m—Dim Mer Sam

L'association existant sous la raison sociale de ALBERT & REINERTH a cessé ce jour—1er juin 1880—Dissoute d'un commun accord. Wm. Reinerth ayant acheté l'intérêt de E. A. Albert continuera à l'ancien local, No 30 rue de Chartres, coin Douane, pour son propre compte sous le nom de Wm Reinerth, qui est chargé de la liquidation des affaires de l'ancienne maison.

WM. REINERTH,
E. A. ALBERT.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1880.

Me référant à ce qui précède, je prends plaisir à recommander M. Reinerth à mes anciens amis, ainsi qu'à solliciter pour lui, la continuation du concours de la campagne et de la ville, qui ont été si libéralement prodigués à l'ancienne maison de Albert & Reinerth.

E. A. ALBERT.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1880.
20 juin—7f

Delachaise Brick Company,

(Capacité de fabrication Dix Millions.)

Rues Tchoupitoulas, Foucher, Laurel et Amélie, Sixième District,

HY. KUNTZ, Secrétaire.

J. A. BLAFFER, Président.

Briques de campagne, première qualité, bien cuites. Tuiles de bouilloires, fourneaux et cheminées.

Les commandes des campagnes sont sollicitées et seront remplies promptement. Livraisons faites sur bateaux et aux chars.

Bureau, en ville, No 140 rue Gravier, en boîte No 14 Mechanics' & Dealers Exchange, et boîte No 273 Poste de la Nouvelle-Orléans.
21 mars—3m

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice—Cerneux et Versailles.—L'Assemblée Générale Trimestrielle et obligatoire de cette Société aura lieu JEUDI, le 24 courant, à 6 heures et demie P. M., dans la salle ordinaire de la Société.

Par ordre du Président,

F. D. SEGHERS.

E. A. PEYROUX, Secrétaire. 20 juin—3f

L'UNION FRANÇAISE.

Assemblée Générale le 6 juin 1880

RAPPORT DU COMITÉ DE SECOURS.

1282 personnes ont été secourues depuis 6 mois, comme suit :

51 ont reçu 203 bons de logement et de pension représentant 203 journées, 406 repas.

1062 ont reçu 1112 bons de grocerie, pain viande, espèces, habillements, etc.

9 ont été rapatriées.

18 ont reçu les soins de MM. les médecins de la société.

80 ont obtenu des bons sur nos pharmaciens.

5 ont été enterrées aux frais de la société.

BUREAU DE PLACEMENT.

56 personnes des deux sexes ont été pourvues d'emplois.

Conformément à la Constitution, un comité de trois membres choisis par l'Assemblée parmi les sociétaires, a été chargé d'examiner les comptes des dépenses.

Pour le Conseil de Direction,

F. TUJAGUE, président.

H. BILLARD, secrétaire. 20 juin—3f

RAPPORT SUR LA SITUATION —DE LA— State National Bank,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, Etat de la Louisiane, A LA CLOTURE DES AFFAIRES, VENDREDI, 11 JUIN 1880.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,062,870 50
Surtirés		90 74
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		204,702 72
Actif ancien, compte spécial		79,545 97
Dû par agents de réserve approuvés		111,488 60
Dû par d'autres banques nationales		7,288 50
Dû par banques d'Etat et banquiers		178,222 67
Propriétés foncières		70,800 00
Dépenses courantes et taxes payées		32,000 41
Echanges pour Clearing-House	201,602 06	
Billets d'autres banques	13,961 00	
Monnaie fractionnaire (y compris les nickels)	56 66	
Espèces (y compris les certificats d'or du trésor)	164,936 00	
Billets légal-tender	265,807 00	
		475,364 74
Fonds de rachat avec le trésorier des E.-U., 5 p. c. de la circulation		2,250 00
Total		$2,329,552 55

PASSIF.

Capital payé		$425,000 00
Excédant de Fonds		85,000 00
Profits non-divisés		182,599 87
Billets de banques nationales en circulation		45,000 00
Dividendes non payés		10,728 91
Dépôts individuels sujets à être retirés sur chèques	$1,436,715 66	
Certificats de dépôts sur demande	450 00	
Chèques certifiés	25,274 18	
		1,462,439 23
Dû à d'autres banques nationales		42,389 77
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers		75,399 77
Total		$2,329,552 55

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLÉANS.

Je, J. R. JARREAU, agissant comme caissier de la Banque ci-dessus, jure solennellement que l'exposé ci-dessus est exact et vrai, au mieux de ma connaissance.

J. R. JARREAU, Agissant comme Caissier.

Fait et assermenté devant moi, ce 21e jour de juin 1880.

THEO. GUYOL, Notaire.

Pour copie conforme :

ALF MOULTON,
JULIUS VAIRIN, } Directeurs.
S. HERNSHEIM.

22 juin—3f

B. TREMOULET, 7.....RUE DECATUR.....7

Vis-à-vis de la Poste.

SPÉCIALITÉ.

VINS DU MEDOC —ET DE— SAUTERNES.

Le plus joli Choix sur place, depuis le BON ORDINAIRE JUSQU'AU Vins de Grands Crûs Classés. Fûts et Caisses d'Origine.

—AUSSI—

Vins d'Espagne, Champagnes, Madère, Sherry, Porto, Bourgogne, Cognacs, Whiskies, Rhums, Liqueurs de toutes sortes, Bitters, Vermouth, Absinthe, Kirsch, Etc.

HUILE D'OLIVE CHOIX.

Vinaigre de Vin Blanc, Petits Pois, Champignons, Sardines, Cerises et Fruits à l'Eau-de-vie.

VINS DE CALIFORNIE.

Attention toute particulière donnée à la CLIENTÈLE DE FAMILLE.

ETABLISSEMENT DE DETAIL, RUE DECATUR, No 7.

Marchandises d'importation livrées directement de la Douane. 20 juin—

CHAMPAGNE DELMONICO.

En Bouteilles, Demi et Quart, —DE LA— Maison Delbeck & Cie, de Reims.

M. E. LAMONTAGNE, 58 Beaver St., New-York, Agent pour les Etats du Nord

M. A. NADAL, 40 Decatur St., New-Orleans, Agent pour les Etats du Sud

26déc—Dm MeV

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES

No 19 rue Dauphine, immédiatement après l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

Blanchisseuse.

Une bonne blanchisseuse (blanche) désire trouver à s'employer en cette qualité. Elle connaît les raccommodages de la famille et elle travaille en ou dehors. S'adresser au No 98 rue de l'Esplanade. 17 juin—6f

A vendre

A l'amiable, la PHARMACIE située rue de Chartres, No 149. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. Si d'ici au 30 courant, elle n'est pas vendue à l'amiable, elle le sera à l'encan par l'entremise de MM. Spear & Roessler.

20 juin—au 30 juin

A LOUER.

La MAISON No 33 rue St. Philippe, coin Chartres, s'adresser rue Royale No 314, près Toulouse. 17 juin—

Vins de la Californie

Reçus par chemin de fer directement :

500 gallons Vin Rouge San Vandel No 1.
1500 " " " No 2.
1000 " Claret.

Aussi, des Vins du Missouri, Concord, et Catawba.

J'ai reçu ces Vins expressément pour familles et vendrai à 70 cts, 75 cts et 90 cts le gallon. Livraison à domicile, sans frais.

A. N. TOURNÉ, 19 rue Royale

20 juin—3f

VINS DE LA CALIFORNIE de S. LACHMAN & Co.

Attendu de Bordeaux, &c., prochainement.

50 Barriques Vin—LEOPOLD M. ANDRÉ.
100 " " P. CLERMONT & Co.
150 Caisses FRUITS A L'EAU DE VIE.
300 " EAU DE VICHY.

Aussi—Cognac J. Robin & Co., Champagne Bruché fils & Co., Huile Plagniol, Vermouth, Vins fins, etc.

A vendre par

E. J. HART & CO., 73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

2 avril—

CHAMPAGNE !

Vins de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co, A Mareuil-sur-Ay. DRY VERZENAY Napoleon's Cab't. Maximum, son cuvée spéciale. En bouteilles, 1/2 bouteilles, 1/4 bouteilles.

A vendre par E. J. HART & CO., Seuls agents à la Nlle-Orléans, 73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.

Célestins ou Hauterive—Pour la goutte, les rhumatismes, les maladies des reins et de la vessie, &c.

Grande Grille—Maladies du foie, &c.

Hôpital—Maladies de l'estomac, &c.

L'eau des Célestins est spécialement recommandée comme eau de table à cause de ses propriétés digestives et de son goût agréable.

EAU DE FRIEDRICHSHALL (Bitter Water)

Recommandée par les médecins les plus distingués contre les migraines, les maux d'estomac, les fièvres de marais, &c.

A vendre par les importateurs, les droguistes, pharmaciens, &c.

E. J. HART & CO., Seuls agents à la Nlle-Orléans, 73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas

2 avril..1an.D.Mer.V

En débarquement du RESOLUTO, KATHINSKA, FIFESHIRE, BURSWELL, ALGIERS et CHALMETTE.

Seignouret Frères.

200 Barriques Vin Rouge Castelfranc.
100 " " et Blanc, Fleurac, Pompignac, Montferrand, Blanquefort, Chât. Dillon et Graves.
100 1/2 "
450 Caisses Vin Rouge, Fleirac, St-Julien, Chât. Dillon, Haut Brion, Chât. Terrefort et Chât. Talbot, en grandes et demi-bouteilles.
250 Caisses Vin Blanc, Sauternes, Haut Sauternes, Bommes, La Tour Blanche et Chât. Yquem, en grandes et demi-bouteilles.
100 Caisses Eau Minérale St-Galmier des Sources Badoit et Noël.
100 Caisses Vichy Célestins.
25 Caisses Champignons, 100 1/2 boîtes chaque.
50 " Sardines aux Tomates, 100 1/4
1250 Barils Bière Anglaise de E. & J. Burke.
2000 Gallons Vin Rouge Reuseillon en pancheons de 80 galls
100 Caisses Petits Pois Moyens—de Vve Regolphe.
150 Caisses Petits Pois Extra Fins—de Rondenard & Co.
50 Caisses Petits Pois Fins—de Duprat, Clément & Merk.

A ARRIVER Par navire suivant : —EX-FLORA—

1300 Caisses Cerises à l'Eau-de-vie de Toussaint Renard & Titon.
200 Barriques Vin Rouge Castelfranc, Seignouret Frères.
100 Caisses Vichy Célestins.
200 " Huile d'Olive Vierge, Seignouret Frère.
300 Caisses Cognac Otard, Dupuy & Co.—&c., &c., &c., &c., &c.
200 Caisses Bénédictine D. O. M.

—EX-ALPHONSE & MARIE No 1—

200 Barriques Vin Rouge Castelfranc, Seignouret Frères.
150 Caisses Fruits à l'Eau-de-vie Toussaint Renard & Co.

A vendre par

SCHMIDT & ZIEGLER, 49, 51, 53 et 55 South Peters street.

11 juin—10t

BONS DES ETATS-UNIS à 4 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la Banque Nationale de la N.-Orléans RUE DU CAMP 34.

27mai—dj

LIBRAIRIE FRANÇAISE, H. BILLARD,

Successeur de HEBERT & CIE., 59 Rue de Chartres, COIN BIENVILLE.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES reçues par les derniers arrivages :

Mémoires du Prince de Metternich, 2 vol. in 8°	$7 00
Mémoires de Mme de Rémusat, 3 vol. in 8°	9 00
Chandiloux (Mme Claire)—La Dot Réglementaire	1 25
Lindau—Peines Perdues	1 25
Eugène Faivre—Deux Guenons	1 25
Boisgobey—L'Héritage de Jean Tourniaud	1 25
Houssaye—La Couronne de Bleuets	1 25
Boisgobey—Du Rhin au Nil	1 50
Delpit A.—Le Mariage d'Odette	1 25
Lacretelle—Monsignore	1 00
Richebourg—Un Calvaire	1 25
A. Dumas—La Question du Divorce	2 00
Le Père Didon, de l'Ordre de St-Dominique—Indissolubilité et Divorce	1 40
Masseras E. Un Essai d'Empire au Mexique	1 40

PAPIERS PEINTS. Livres Classiques Français et Américains. ARTICLES POUR BUREAUX.

Abonnements à la lecture, PRIX REDUITS !!!

GRAND BAZAR D'HABITS et de LINGE FAIT —DE— GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

NOUS OUVRIRONS MARDI, 18 MAI 1880,

le plus grand assortiment d'habits en alpaca, de soie et gros grain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.

Le Département de Linge fait de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de

CHEMISES.

Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres fabriques.

LINGE DE-DESSOUS —ET— BONNETERIE.

Nous avons tous les meilleurs genres de mes chaussettes étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles. 18mai—

Franklin Steam Sash and Blind Factory.

C. Malone, Propriétaire.

Au coin des rues Franklin et Clio.

Fabrique de Châssis et de Jalousies, Bois scié, passé au tour, etc. Tout travail exécuté de la manière la plus satisfaisante et aux plus bas prix possibles. Les cars du dépôt de Jackson passent devant la porte. Les ordres de la campagne sont exécutés avec promptitude.

6 mars—1an. DMerV.

Onzième Célébration Annuelle —DU— QUATRE DE JUILLET, Grande Exhibition Pyrotechnique, Concert en plein air et Bal —PAR— L'Association de Bienfaisance des Commis, AUX FAIR GROUNDS, DIMANCHE, 4 JUILLET 1880.

Entrée ......50 cents

Les dames ne seront admises qu'avec des invitations. On peut se procurer des invitations en s'adressant aux membres ou à la Boîte de Poste (Lock Box) 1786.

Des propositions cachetées pour les Barres, le Restaurant, &c., seront reçues par J. C. SMITH, 22 rue St-Charles, jusqu'au 30 de ce mois.

13 juin—1Samdjeu

AVANT DE PARTIR POUR LES Villes de Bains,

Où vous trouverez difficilement à vous chausser à votre goût et à des prix raisonnables

Faites Emplette DE VOTRE CHAUSSURE

À L'ETOILE ROUGE — À L'ETOILE ROUGE — À L'ETOILE ROUGE

La Grande Maison du Bon Marché Extraordinaire COIN CANAL ET BARONNE. ARTHUR DURIEU, Propriétaire.

5 juin—

LA CONFIANCE, de PARIS, France.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie.

Organisée en 1844.

Bureau rue Favart No 2. — Branche aux Etats-Unis. Département du Sud, 120 rue Commune. Nouvelle-Orléans.

Président du Conseil d'Administration.

M. Duclerc, Sénateur, ancien Ministre des Finances.

E. Barkhardt ......Président
Chas. Maury ......Vice-Président.

Directeurs à New-York.

M. Geo. C. Magoun, de la maison Kender, Peabody & Co.
.. Richd Butler, .. Howard, Sanger & Co.
.. Eugène Kelly, .. Eugène Kelly & Co.
Louis de Bébian, General Transatlantique S. S. Co.

Total de l'actif de la Compagnie au 31 décembre 1879.

Fcs. 39,478,311 10 — $7,895,662 22

—Branches aux Etats-Unis.— Situation au 31 décembre 1879.

—ACTIF—

Déposé en bons des Etats-Unis à 4 p. cie	$632,510 00
Déposé en banque	30,567 24
Primes en voie de collection	23,556 89
Total de l'actif	$686,634 13

—PASSIF—

Réserves pour risques en cours	$111,568 33
Pertes non payées	21,270 22
Commission dûe aux agents	1,767 65
Total du passif	$134,606 10
Excédant	452,028 03

—Références—

M. le Vicomte P. d'Abzac, Consul de France.

MM.

A. Carrière & Sons. — Smith Bros & Co.
A. Rochereau & Co. — J. L. Phipps & Co.
E. Marquese & Co. — P. Poursine.
Schmidt & Ziegler. — Delvaille & Lapeyre.
S. H. Kennedy, Président de la Banque de l'Etat.
F. Limet, Editeur de l'Abeille.

DÉPARTEMENT DU SUD.

COLOMB, RAIMONDY & CO,

E. C. Colomb, Rodolphe Raimondy, F. Gordon Agents-Généraux, 120 rue Commune.

(Bâtisse de la Banque Nationale de la Louisiane.)

17 juin—7f—1m—DMerJ PP.

Réclamations Françaises.

Les TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à

J. G. EUSTIS, Commissaire des Etats-Unis 26 rue Carondelet. P. O. boîte 3037.

20 avril 3 m

Grands Concerts EN PLEIN AIR, TOUS LES SOIRS —AU— JARDIN WEST END,

De 5 heures de l'après-midi jusqu'à 10 heures du soir,

PAR LA CÉLÈBRE BANDE MILITAIRE —DU— PROFESSEUR SPORER,

Comprenant Vingt-cinq des plus Grands Artistes du Pays, avec les

Magnifiques Lumières Electriques.

Du bons sièges pour VINGT MILLE PERSONNES et une promenade sur l'Avenue Ombragée deux mille deux cents pieds de longueur.

Les trains partent du coin des rues Canal et Carondelet.

Souvenez-vous ! Billets aller et retour seulement QUINZE CENTS !

15juin— C. R. EVANS, Surintendant.

POUR LE WEST END.

A PARTIR de SAMEDI, 19 juin 1880, les trains partiront des rues Canal et Carondelet pour le

WEST END,

à 6:15 A. M., 7 A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 P. M. ; 3:30 P. M., 4 P. M., ensuite toutes les VINGT MINUTES.

Le dernier train de la ville, 10:15 P. M. ; dernier train de West End, 11 P. M.

BILLETS D'ALLER ET DE RETOUR, SEULEMENT 15 CENTS.

Les trains partiront tous les quarts d'heure les dimanches dans l'après midi.

La fontaine est arrivée et sera installée incessamment.

19 juin— C. R. EVANS, Surintendant.

PROMENADE CONCERT —AU— SPANISH FORT

Chaque Soir.

Trains toutes les 20 minutes après 5 heures.

7 mai—2m

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1880.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac.

Dépôt au coin des rues Canal et Bassin.

A dater du 1er mai et jusqu'à nouvel ordre, les trains le dimanche partiront à chaque heure, de 7 heures du matin à 10 heures du matin ; et alors toutes les demi-heures jusqu'à 8 après midi, après quoi tous les quarts d'heure.

Dans la semaine de 6:30 à 8 ; alors à chaque heure jusqu'à 3. Ensuite toutes les demi-heures jusqu'à 5 ; après quoi toutes les vingt minutes.

T. S. WILLIAMS, Directeur Général.

1erjuin—1m

CHANGEMENT de DOMICILE.

CHARLES TROUILLY. 57 RUE DE CHARTRES.

A l'avantage d'annoncer à sa clientèle que le 1er novembre prochain, son magasin "modiste" ainsi que ses ateliers pour la fabrication des cheveux postiches, ainsi que ses salons de coiffure seront transférés

132 RUE CANAL.

Voulant renouveler entièrement son stock, consistant en bijoux de deuil et de fantaisie, bronzerie, cristaux de Baccarat, articles d'écaille et d'ivoire, ombrelles et éventails, bonnets de bain, etc., etc., tous ces articles, ainsi que les marchandises reçues dernièrement par le steamer St-Louis, seront vendus en LIQUIDATION à partir du 24 courant.

22mai—1m

TAPIS. TOILES CIRÉES NATTES DE CHINE.

ELKIN & Co.,

168......Rue du Canal......168

Ont un grand assortiment des marchandises ci-dessus.

Aussi, STORES et RIDEAUX DENTELLE, CORNICHES et TRINGLES A CORNICHES, NATTES COCO et RAPIER.

Aux prix les plus réduits.

11avril—3mPP

NATTES, NATTES,

Grand assortiment de Nattes de Chine blanches, à carreaux et de divers dessins nouveaux.

Achetez là où est le plus vaste fonds.

A. Brousseau's Son,

MAGASIN DE TAPIS. 17......RUE DE CHARTRES......17

Rideaux en dentelle et Dentelle Nottingham.

STORES DE FENETRES, Articles de Rideaux, Articles de Tapisserie.

Venez juger par vous-même de la modicité des prix.

30 mai—

LES HERITIERS DE

J. LEVOIS

138 rue du Canal.

ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que, dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier leur grand stock de

Marchandises sèches de Printemps et d'Eté, IMPORTES PAR EUX.

A partir de LUNDI, 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner ceux que nous avons en magasin.

9 mai—

Frd Wenn. — H. Opitz

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.

Montres, bijouterie.

65 rue Royale,

Entre Bienville et Conti

Nlle-Orléans.

BIJOUTERIE ET MONTURE DE DIAMANTS.

DIAMANTS.

N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 22 JUIN.—CLASSE No 148. Tirage de 4 heures P. M.

17	34	23	10	35	44	74	61	4	5	74	58	56

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Indépendamment, nous approuvons notre signature.

Ce 22 juin 1880—4 heures P. M.

ADAM GITTEN [illegible]
[illegible]
Commissaires.

Les noms de ses tirages quotidiens, ont [illegible]